

Rapport sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets

RAPPORT ANNUEL 2021



LISIEUX
NORMANDIE

ENVIRONNEMENT

TABLE DES MATIÈRES

CADRE REGLEMENTAIRE _____	1
FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021 _____	2
PERIMETRE DU SERVICE _____	3
Le territoire de l'Agglomération _____	3
Le périmètre de service _____	3
ORGANISATION DU SERVICE _____	5
Les grands principes organisationnels _____	5
Les déchèteries _____	6
Les recyclables secs _____	9
Les Déchets Résiduels _____	13
Les services de proximité _____	14
BILAN QUANTITATIF _____	16
Les flux globaux _____	16
Focus sur les flux de déchèteries _____	19
Performances de valorisation _____	21
BILAN FINANCIER _____	23
Budget d'investissement _____	23
Budget de fonctionnement _____	23
ACTIONS DE SENSIBILISATION _____	26
Education au tri et à la réduction des déchets en milieu scolaire _____	26
Sensibilisation du grand public _____	27
Interventions ciblées _____	29
Outils de communication _____	31
LISTE DES ABREVIATIONS _____	32
ANNEXE 1 – Les grands principes organisationnels _____	33
ANNEXE 2 – Les marchés publics en vigueur pour les déchèteries _____	34
ANNEXE 3 – Les marchés publics en vigueur pour la gestion des recyclables _____	37
ANNEXE 4 – Les marchés publics en vigueur pour la gestion des déchets résiduels _____	38

CADRE REGLEMENTAIRE

Conformément aux articles D2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale en charge de la compétence présente à son Assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. L'objectif de ce document est double :

- **Rassembler et mettre en perspective les données** existantes sur le sujet, dans une logique de transparence.
- **Permettre l'information des citoyens et des élus sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service** et ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est établi conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 et est diffusé aux communes membres de l'EPCI et mis à la disposition du public.

Le présent document constitue ainsi le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie pour l'année 2021.

Précisions lexicales

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES					
Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public de prévention et de gestion des déchets					
DECHETS OCCASIONNELS		DECHETS DANGEREUX DES MENAGES		DECHETS DE ROUTINE	
Hors déchets végétaux Cartons, bois, mobilier, métaux, déchets inertes, déchets non valorisés (enfouissement)	Déchets végétaux	DDS (déchets diffus spécifiques ou déchets chimiques)	Déchets d'amiante lié	Recyclables secs Emballages légers, papiers graphiques, verre	Déchets résiduels (ce qui reste après avoir trié ses déchets)
		DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)	DASRI (déchets d'activités de soin à risques infectieux)		

Source : Observatoire des déchets de Normandie

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021

- **Le périmètre définitif** du Service de Prévention et de Gestion des Déchets de l'Agglomération Lisieux Normandie est effectif depuis le 1^{er} janvier 2021 suite à l'intégration des communes déléguées de Méry-Corbon (Méry-Bissières-en-Auge), Magny-la-Campagne et Vieux-Fumé (Méridon-Vallée-d'Auge) historiquement desservies par le SMEOM de la Région d'Argences désormais dissout.

Unité de Valorisation Energétique du SYVEDAC à Colombelles (©: Jérôme Bachet)



- **L'adhésion au SYVEDAC** (Syndicat de Valorisation Energétique des Déchets de l'Agglomération Caennaise) depuis le 1^{er} janvier 2021 permet à la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie de valoriser les ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire sous forme énergétique alors qu'elles étaient enfouies auparavant.

La chaleur produite par la combustion des déchets dans l'usine située à Colombelles alimente le réseau de chaleur d'Hérouville-Saint-Clair (14 500 équivalents-logements dont le CHU). La chaleur résiduelle est

transformée en électricité pour couvrir les consommations du site.

Le SYVEDAC gère aussi désormais le tri et la valorisation des recyclables collectés sur le territoire.

- **Engagement d'une étude globale** en mai 2021 dans le but d'optimiser la gestion des déchets sur le territoire. Les objectifs fixés par les élus communautaires sont de maîtriser le budget par une réduction des tonnages, une meilleure valorisation, une réorganisation des collectes en apportant plus d'équité avec une uniformisation du service et l'application du principe de pollueur-payeur. Une décision est envisagée courant 2022.

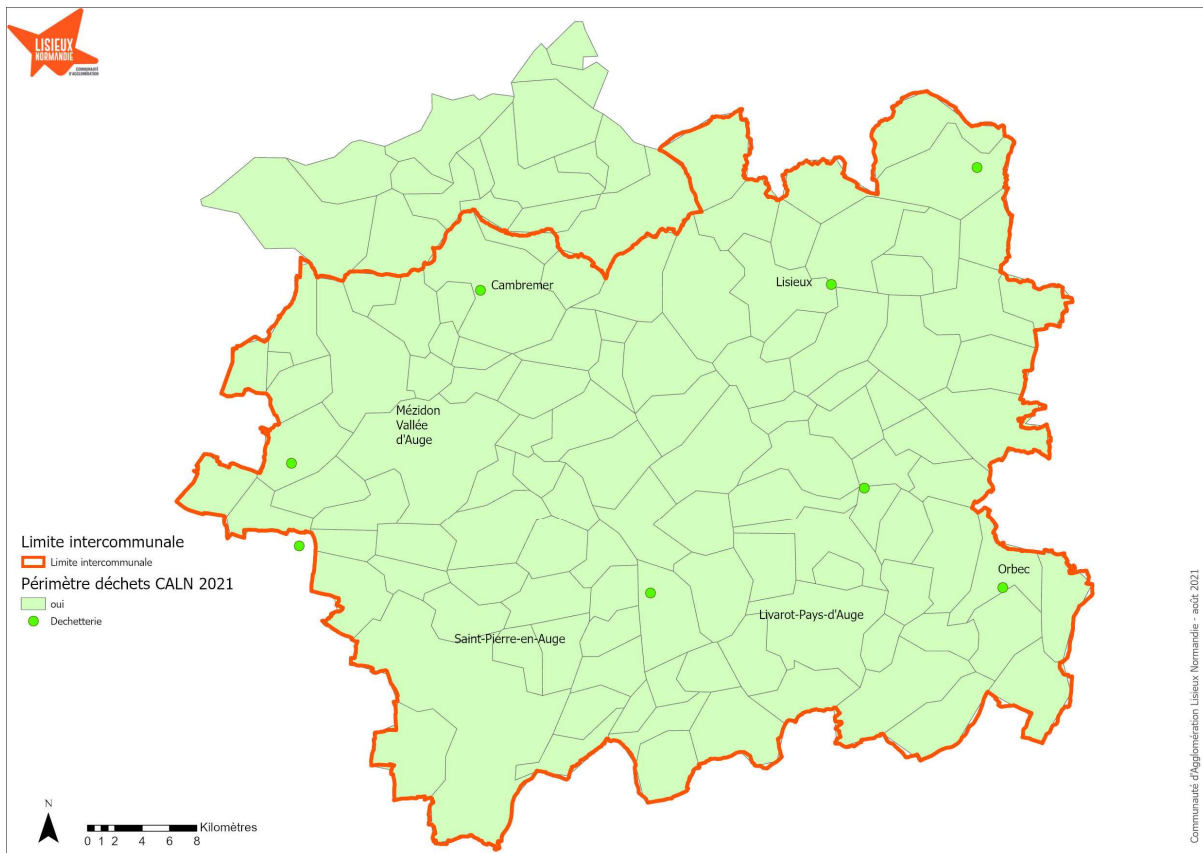


communes de Normandie Cabourg Pays d'Auge (Beaufour-Druval, Beuvron-en-Auge, Gerrots, Hotot-en-Auge, Rumesnil et Victot-Pontfol) jusqu'en novembre 2021, date d'échéance des contrats de collecte.

Ainsi le périmètre d'exercice du service de prévention et de gestion des déchets de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie en 2021 était le suivant :

- **69 communes desservies**, dont 53 de la CALN ;
- **80 740 habitants desservis** (84 350 en population DGF), dont 77 000 de la CALN (80 000 en DGF).

Périmètre de service en 2021



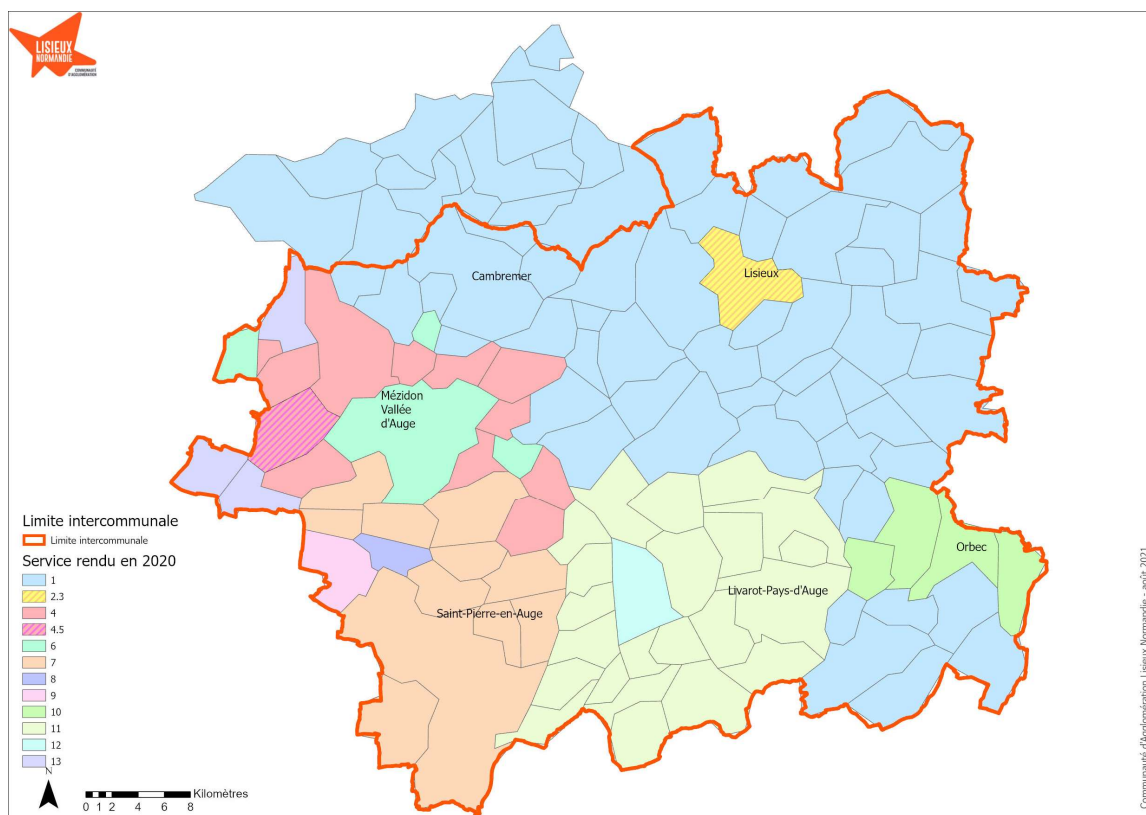
Les bilans quantitatifs présentés dans le rapport ne tiennent compte que des tonnages collectés sur le territoire de l'Agglomération, les flux captés sur les communes de Normandie Cabourg Pays d'Auge et de Terre d'Auge sont exclus des analyses.

ORGANISATION DU SERVICE

LES GRANDS PRINCIPES ORGANISATIONNELS

Depuis sa création, la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie a maintenu les services de gestion des déchets ménagers et assimilés historiquement mis en place par les EPCI antérieurs. Ainsi, le territoire est marqué par un nombre important d'organisations différentes.

Carte des différentes organisations du service



Huit déchèteries communautaires permettent de mobiliser la grande majorité des déchets occasionnels des habitants avec des particularités propres à chaque site. **Pour le verre, des colonnes d'apport volontaire sont présentes sur l'ensemble du territoire** pour permettre aux habitants de trier les bouteilles, bocaux et pots. Pour les recyclables secs hors verre et les déchets résiduels, les modalités des services apportés à la population varient (annexe 1).

13 organisations différentes pour gérer les déchets sur le territoire

LES DECHETERIES

Une grande partie des déchets produits sur le territoire est collectée à travers le réseau de déchèteries qui couvrent le territoire.



Déchèterie à Mézidon-Canon (Mézidon-Vallée-d'Auge)



Déchèterie à Saint-Cyr-du-Ronceray

Localisation des déchèteries et horaires d'ouverture

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

9H - 12H15 / 14H - 17H45

DERNIÈRE ENTRÉE À 12H LE MATIN ET 17H30 L'APRÈS-MIDI

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Cambremer	Fermé	Ouvert	Fermé	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Escures-sur-Favières	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Hermival-les-Vaux	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Livarot	Fermé	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Mézidon-Canon	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Moyaux	Fermé	Ouvert	Fermé	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Orbec	Fermé	Ouvert	Ouvert	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
St-Cyr-du-Ronceray	Fermé	Ouvert	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Fermé	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert

LES DÉCHÈTERIES SONT FERMÉES LE DIMANCHE, LE LUNDI MATIN ET LES JOURS FÉRIÉS (LUNDI DE PENTECÔTE COMPRIS)



LES DÉCHÈTERIES LISIEUX-NORMANDIE | Accès gratuit pour les particuliers
Cambremer - Avenue des Tillands (D501 près du stade) 14340 Cambremer
Escures-sur-Favières - Rue Principale (proche Intersection D253a et D40 route du Bel-Air) - Escures-sur-Favières 14170 Vendouvois
Hermival-les-Vaux - 97 Impasse Edouard Belin 14100 Hermival-les-Vaux
Livarot - Boulevard Robert Piquet ZI - Livarot 14140 Livarot-Pays d'Auge
Mézidon-Canon - Rue Jules Ferry - Mézidon-Canon 14270 Mézidon-Vallée d'Auge
Moyaux - La Verrière (D143) 14200 Moyaux
Orbec - ZA du Beauvoir (D4 route de Livarot) 14290 Orbec
Saint-Cyr-du-Ronceray - Saint-James (D135) Saint-Cyr-du-Ronceray 14290 Valorbiquet



TÉL. 02 50 68 90 27 | environnement@agglo-lisieux.fr | www.lisieux-normandie.fr

L'agglomération est propriétaire de 8 sites situés à Hermival-les-Vaux, Moyaux, Cambremer, Saint-Cyr-du-Ronceray, Mézidon-Canon, Livarot, Orbec et Escures-sur-Favières.

A l'exception du lundi matin où toutes les déchèteries sont fermées pour assurer l'évacuation des bennes et la formation des agents, les habitants du territoire peuvent systématiquement trouver au moins 4 déchèteries ouvertes. Tous les sites sont ouverts les lundis, mercredis et vendredis après-midi ainsi que les samedis toute la journée.

Les horaires des déchèteries

Conditions d'accès dans les déchèteries

Tous les habitants du territoire peuvent accéder à toutes les déchèteries de l'agglomération. L'accès est gratuit pour tous mais des réflexions sont en cours pour instaurer un contrôle des accès comprenant le cas échéant une facturation de certains apports.

Afin de permettre aux habitants d'aller au plus près, des conventions partenariales ont été mises en place avec les EPCI voisins :

- Les habitants de Vendevre sur la Communauté de communes du Pays de Falaise peuvent ainsi venir à la déchèterie à Escures-sur-Favières ;
- Les habitants de Val-de-Vie peuvent utiliser la déchèterie de Vimoutiers exploitée par la Communauté de communes des Vallées de l'Auge et du Merlerault ;
- Les habitants des 3 communes historiquement desservies par le SMEOM d'Argences peuvent continuer à se rendre à la déchèterie de Moulton gérée par la Communauté de communes Val-es-Dunes.

Déchets acceptés dans les déchèteries et filières

Une déchèterie a vocation de permettre à l'utilisateur de trier au maximum ses déchets pour que ces derniers soient ensuite valorisés. Les usagers des déchèteries peuvent ainsi trier leurs déchets en **une vingtaine de filières de valorisation**.

A l'exception des déchets d'amiante lié qui nécessitent des précautions spécifiques et qui ne sont acceptés que sur la déchèterie située à Hermival-les-Vaux, toutes les déchèteries permettent de trier les mêmes catégories de déchets qui suivent ensuite les filières décrites ci-après.

Les principales filières de traitement des déchets captés en déchèterie



Valorisation Organique (compostage)
Déchets végétaux



Valorisation Matière (recyclage)
Cartons / Papiers / Métaux / Mobilier / Electroménager / Electronique /
Textiles / Huiles / Pneumatiques / Batteries / Piles



Valorisation énergétique (incinération)
Bois / Certains déchets dangereux



Stockage (enfouissement)
Amiante lié / Inerte / Déchets non valorisés

Certaines filières sont organisées à l'échelle nationale par des éco-organismes agréés par l'Etat dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), laquelle rend les metteurs sur le marché responsables de la fin de vie des objets et produits qu'ils vendent. La collecte et le traitement de ces déchets sont ainsi financés par les producteurs à travers l'éco-participation incluse dans le prix de vente et est par conséquent, gratuite pour le contribuable. Il est donc important de privilégier ces filières (ex. : tout le mobilier même en morceaux quelle que soit sa nature (bois, métal, plastique, etc.), tous les appareils fonctionnant à l'électricité, les textiles, les piles et accumulateurs, etc.).

Mode de gestion des déchèteries

Le haut-de-quai (c'est-à-dire l'accueil des usagers par des agents de déchèterie) est assuré :

- En prestation de service à Cambremer, Hermival-les-Vaux, Moyaux et Saint-Cyr-du-Roncera
- Par des agents territoriaux sur les 4 autres sites.

Pour le transport et le traitement des déchets (bas-de-quai), l'agglomération fait systématiquement appel à des prestataires (ou à des éco-organismes).

La liste des contrats en vigueur jusqu'au 31 octobre 2021 est présentée en annexe 2.

L'ensemble de ces marchés a été renouvelé courant 2021 pour une entrée en vigueur au 1^{er} novembre.

Focus sur les évolutions mises en œuvre en déchèterie

Extension de la filière REP des déchets d'éléments d'ameublement dite « mobilier »

L'Agglomération développe progressivement la filière des déchets d'éléments d'ameublement dite "mobilier" sur ses déchèteries. Après les installations opérées sur 5 sites, les 3 dernières déchèteries à Livarot, Moyaux et Orbec ont été équipées d'une benne « mobilier » (gérée par l'Eco-Organisme Eco-Mobilier) en septembre 2021. Celle à Hermival-les-Vaux a bénéficié d'une seconde benne "mobilier" pour gérer le gisement important déposé sur ce site.



© Eco Mobilier

LES RECYCLABLES SECS

Les recyclables secs sont constitués de différentes natures de déchets (les emballages en verre, plastique, carton, papier, métal et les papiers graphiques, journaux, magazines...).

Le verre



Le verre est collecté **en apport volontaire sur l'ensemble du territoire** avec **263 colonnes** mises à disposition des habitants sur la voie publique, soit **une colonne pour 296 habitants en moyenne**.

*Recyclage du verre dans l'usine de la société **TOURRES et Cie** au Havre.*



Le vidage des bornes est confié à des prestataires de service dans le cadre de marchés listé en annexe 3. Ces marchés ont fait l'objet d'un renouvellement pour une mise en service en décembre 2021.

Les recyclables hors verre

Les consignes de tri

Afin de faciliter le geste de tri des habitants, une harmonisation des consignes de tri a été diffusée à partir de juin 2021 sur l'ensemble du territoire. L'extension des consignes de tri à tous les emballages plastique est désormais en vigueur partout et les habitants peuvent déposer dans le contenant jaune :

- Cartonnettes (petits emballages en carton) et les briques alimentaires (jus de fruit, soupe etc.)
- Boîtes et barquettes métalliques telles que les boîtes de conserve, les barquettes aluminium, canettes, les aérosols etc.
- Papier et journaux magazines.
- Flacons et bouteilles plastiques (eau, gel douche, lessive, sodas ...).
- Pots et tubes en plastique (pots de crème, de yaourt, de glace, chocolat en poudre, pots des produits hygiène et beauté...)
- Barquettes en plastique et polystyrène (barquettes de beurre, des paquets de gâteaux, des plats préparés ou des viennoiseries ...)
- Films plastiques (films autour des packs d'eau, cellophane, papier bulle...)
- Sacs plastiques



Memo tri distribué à tous les habitants en 2021

Les modes de pré-collecte et de collecte

Les modalités de collecte des recyclables hors verre sont variables sur le périmètre d'intervention de l'agglomération (voir annexe 1). Ainsi, les usagers sont parfois équipés de sacs, de caissettes ou de bacs jaunes lorsqu'ils bénéficient d'un ramassage au porte-à-porte (75% de la population) ou disposent de colonnes de tri à disposition sur la voie publique si la collecte est en apport volontaire.

Contenants à disposition pour la collecte des recyclables



Des bacs bleus destinés aux papiers sont encore déployés sur les communes de l'ex-SIDMA mais feront l'objet d'un retrait en avril 2022, terme du marché de collecte.

Les filières de valorisation

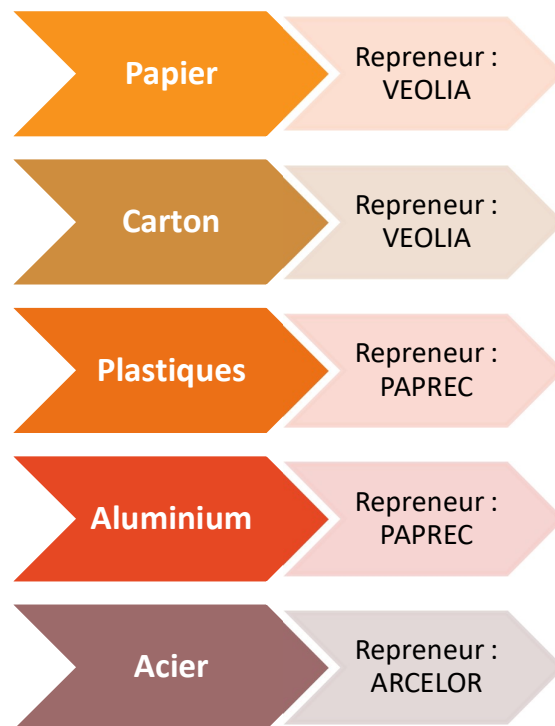
Après collecte, les recyclables hors verre sont acheminés jusqu'à un centre de tri pour subir un affinage (séparation des indésirables appelés refus) en vue de leur recyclage.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, c'est le SYVEDAC qui gère ces opérations. Le syndicat a d'abord repris les marchés afférents de l'Agglomération avant de déployer ses propres marchés. Les recyclables collectés sur le territoire ont ainsi rejoint les **centres de tri** :

- De janvier à mars 2021 : centre de tri IPODEC au Havre pour l'ensemble du périmètre ;
- A partir d'avril 2021 :
 - Centre de tri SPHERE à Villedieu-les-Poêles pour le secteur de Saint-Pierre-en-Auge ;
 - Centre de tri VALORPOLE au Mans pour le reste du périmètre.

La valorisation des recyclables triés est également assurée par le SYVEDAC à travers des contrats de reprise.

Les repreneurs des recyclables hors verre période janvier-mars 2021



Les repreneurs des recyclables hors verre période depuis avril 2021 :

Filières de reprise et tonnages expédiés en 2021

37 357 tonnes recyclées !



Extrait du rapport annuel du SYVEDAC page 19.

Les modes de gestion

Sur les communes de Saint-Pierre-sur-Dives et Hiéville, le ramassage au porte-à-porte des recyclables est assuré par la **régie communautaire**. Ailleurs, la collecte de ces matériaux est confiée à des **prestataires de service** dans le cadre de marchés publics dont la liste est présentée en annexe 3.

LES DECHETS RESIDUELS

Les déchets résiduels sont ceux qui restent après que l'administré a trié ses déchets valorisables.

Les modalités de pré-collecte et de collecte des déchets résiduels

L'agglomération a maintenu les schémas de collecte mis en place par les différentes collectivités compétentes antérieurement :

- **4 communes** de l'ex-CCPO (Cernay, Orbec, Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière, La Vespière-Friardel) sont ainsi collectées par **apport volontaire** dans des colonnes enterrées ou semi-enterrées ;
- Le ramassage au **porte-à-porte** est en vigueur **sur le reste du périmètre**.

Pour les communes au porte-à-porte, les modalités de pré-collecte diffèrent cependant selon les secteurs :

Dans certains cas, la collectivité fournit des équipements :

- Des sacs sont fournis aux habitants et professionnels de l'ex-CCPL et des bacs de regroupement sont installés pour les endroits difficiles d'accès ;
- Des bacs sont fournis aux habitants de Lisieux, des 3 communes de l'ex-SMEOM d'Argences et de Saint-Pierre-en-Auge ainsi qu'aux professionnels de Saint-Pierre-en-Auge et de toutes les communes de l'ex-SIDMA.

Ailleurs, aucun dispositif de pré-collecte n'est fourni aux usagers qui sont libres d'utiliser des sacs ou des bacs normés.

Contenants autorisés pour la collecte au porte-à-porte des déchets résiduels



Dans les communes desservies au porte-à-porte, les habitants et autres usagers du service (commerçants, professionnels, administrations...) disposent de ramassages de **1** (cas général) à **3 fois par semaine**.

Les filières de traitement des déchets résiduels

Depuis janvier 2021, tous les déchets résiduels collectés sur le territoire sont incinérés à l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) du SYVEDAC à Colombelles.



UVE du SYVEDAC à Colombelles (14)



Ce site étant relativement éloigné, l'agglomération s'appuie sur le quai de transfert d'un prestataire (VEOLIA), basé à Lisieux, pour massifier les déchets résiduels collectés sur les secteurs les plus distants (secteurs ex-SIDMA (Lisieux et communes périphériques), ex-CCVA (Méridon-Vallée d'Auge et communes périphériques) et ex-SMEOM de la Région d'Argences (Méry-Corbon, 2 communes de Méridon-Vallée d'Auge)).

Les modes de gestion des déchets résiduels

Désormais adhérente du SYVEDAC, la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie s'appuie donc sur ce syndicat pour le traitement des ordures ménagères résiduelles. Pour la collecte, deux modes de gestion cohabitent :

- La régie communautaire intervient sur les secteurs de Saint-Pierre-en-Auge et Livarot-Pays-d'Auge ;
- Des prestataires de service collectent les déchets résiduels sur les autres secteurs du territoire.

Les marchés publics relatifs à la gestion des ordures ménagères résiduelles sont listés en annexe 4.

LES SERVICES DE PROXIMITE

Au-delà des services habituels décrits ci-avant et qui desservent l'ensemble des habitants du territoire, des collectes spécifiques avaient été mises en œuvre par les anciens territoires pour certains flux et certains secteurs ; ces services dits de proximité ont été maintenus par l'agglomération dans l'attente de nouvelles orientations.

Les services de proximité assurés par l'agglomération



Collecte de déchets végétaux

- Via des bennes mises à disposition sur 6 communes déléguées de Mézidon-Vallée-d'Auge et Méry-Corbon (Méry-Bissières-en-Auge). Prestation SEP Valorisation.
- Via une collecte au porte-à-porte sur Saint-Pierre-sur-Dives. Régie.



Collecte au porte-à-porte des cartons des professionnels

- Auprès des commerçants du centre-ville de Lisieux. Prestation Bac Environnement.
- Auprès des commerçants et autres professionnels de Saint-Pierre-sur-Dives. Régie.



Collecte au porte-à-porte des encombrants

- 2 fois par an sur Lisieux. Prestation Veolia.
- 2 fois par an sur Mézidon-Vallée-d'Auge et Bissières (Méry-Bissières-en-Auge). Prestation Veolia.



Nettoyage des abords des points d'apport volontaire

- Sur les 4 communes de l'ex-CCPO en apport volontaire pour les déchets résiduels, nettoyage 2 fois par semaine des dépôts au sol.
- Sur les communes de l'ex-CCPL en apport volontaire pour les recyclables secs, nettoyage 1 fois par semaine des dépôts au sol.
- Prestation Bac Environnement.



Interventions chez les personnes à mobilité réduite (PMR)

- Ramassage des déchets résiduels auprès des PMR sur Orbec où la collecte est en apport volontaire ainsi qu'auprès de certains établissements de l'ex-CCPO et de l'ex-CCPL (écoles, mairies, EPHAD, etc.).
- Prestation Bac Environnement

La collecte au porte-à-porte à Saint-Pierre-sur-Dives a définitivement été arrêtée à la fin de l'année 2021 afin de privilégier la gestion *in situ* des résidus de jardin par les habitants de cette commune.

Un règlement spécifique à la collecte au porte-à-porte des cartons des commerçants du centre-ville de Lisieux et de Saint-Pierre-sur-Dives a été adopté. Celui-ci définit les règles de présentation des cartons ainsi que les jours et horaires de collecte. L'adhésion est obligatoire pour continuer à bénéficier de ce service.

Il convient de souligner que la collecte au porte-à-porte des encombrants ne permet pas le niveau de tri existant en déchèterie et génère des dépôts qui restent sur la voie publique faute de prise en charge (déchets dangereux, électroménager...). C'est pourquoi, en décembre, une collecte des encombrants sur rendez-vous a été instaurée avec valorisation des objets collectés en déchèteries.

Les interventions chez les personnes à mobilité réduite ont été transférées aux communes concernées à la fin de l'année 2021.

BILAN QUANTITATIF

LES FLUX GLOBAUX

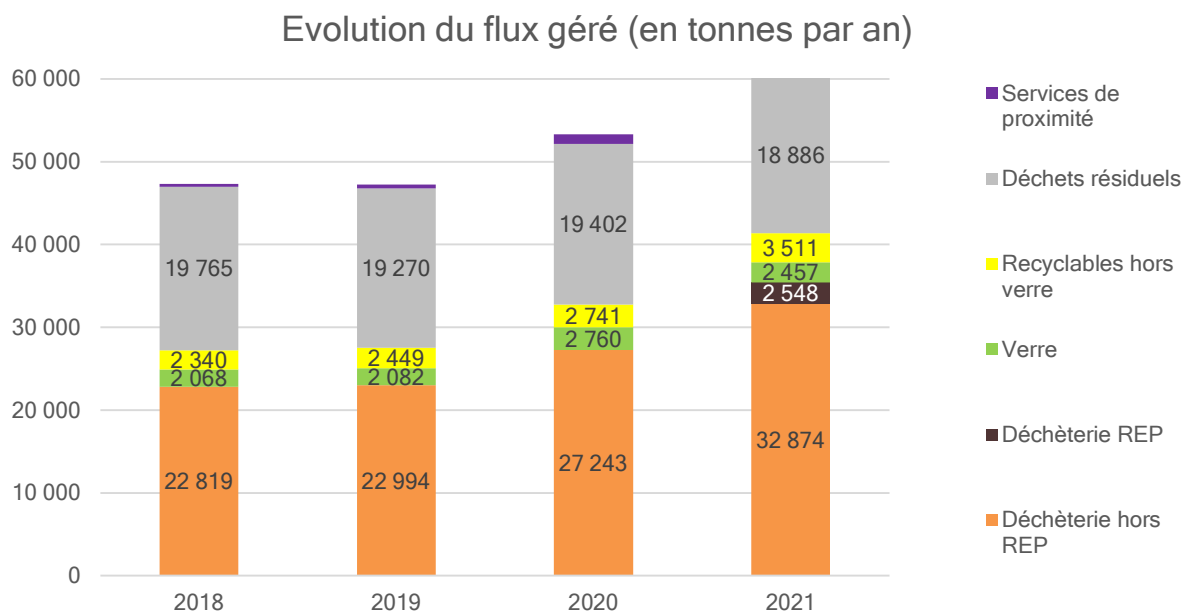
En 2021, l'agglomération a géré environ **61 208 tonnes de déchets**, soit **7 903 tonnes de plus qu'en 2020**.

Cette hausse s'explique en partie par :

- L'intégration de 3 communes déléguées au 1^{er} janvier.
- La prise en compte des tonnages des déchets pris en charge par les Eco-Organismes (mobilier, déchets électriques et électroniques, piles, déchets dangereux des ménages...) non intégrés dans les bilans précédents pour environ 2 550 tonnes.

La reprise d'une activité pleine en 2021 (après les confinements de 2020) a certainement généré également une production de déchets, soit « stockés » en 2020, soit non produits en 2020 par des reports de chantiers par exemple.

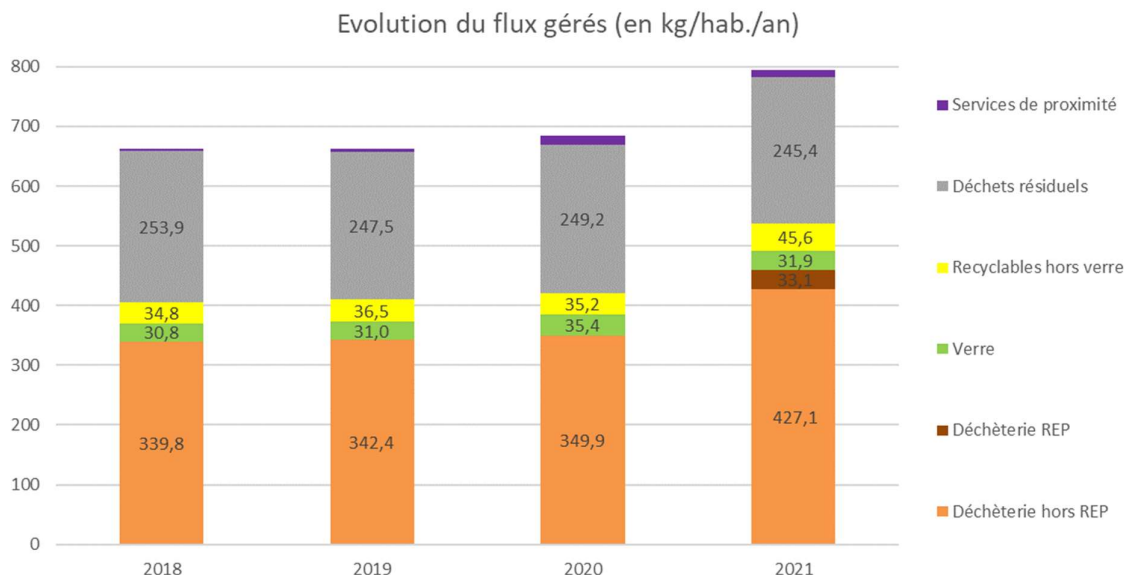
Soulignons également que dans le cadre des mesures de préservation de l'activité économique pendant la crise sanitaire, l'Agglomération Lisieux Normandie a mis fin aux redevances d'entrée destinées aux professionnels sur certaines déchèteries. Cette situation a pu provoquer « un appel d'air » de flux professionnels y compris de territoires voisins.



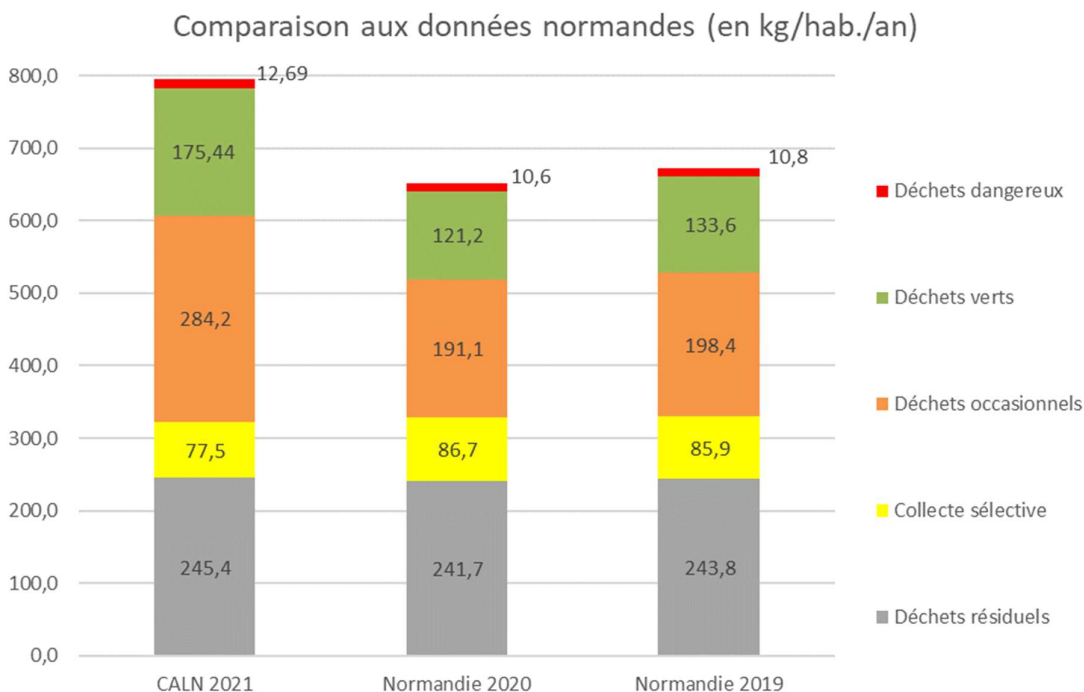
Notons qu'en parallèle, les déchets produits par les habitants de Normandie Cabourg Pays d'Auge et Terre d'Auge ne sont plus comptabilisés dans les flux de déchets résiduels et de sélectif.

L'analyse de ces données ramenées à l'échelle individuelle (ratio de production en kg/hab./an) montre :

- Une nette **croissance des flux arrivant en déchèterie**. La fermeture des sites pendant plusieurs semaines au printemps 2020 (crise sanitaire) avait cependant atténué les tonnages captés.
- Une **amélioration du geste de tri** avec un ratio de collecte (verre et autres recyclables) qui s'élève désormais à 77,5 kg/hab./an, soit un gain de 9,7 %, en partie imputable aux performances des 3 communes intégrées mais également aux communications faites sur les nouvelles consignes.
- Une **baisse de 1,5% du ratio de déchets résiduels**, certainement au profit du tri.



Malgré l'amélioration de la collecte sélective, l'Agglomération Lisieux Normandie a encore des marges de progression au regard des performances moyennes normandes (+9,2 kg/hab.).

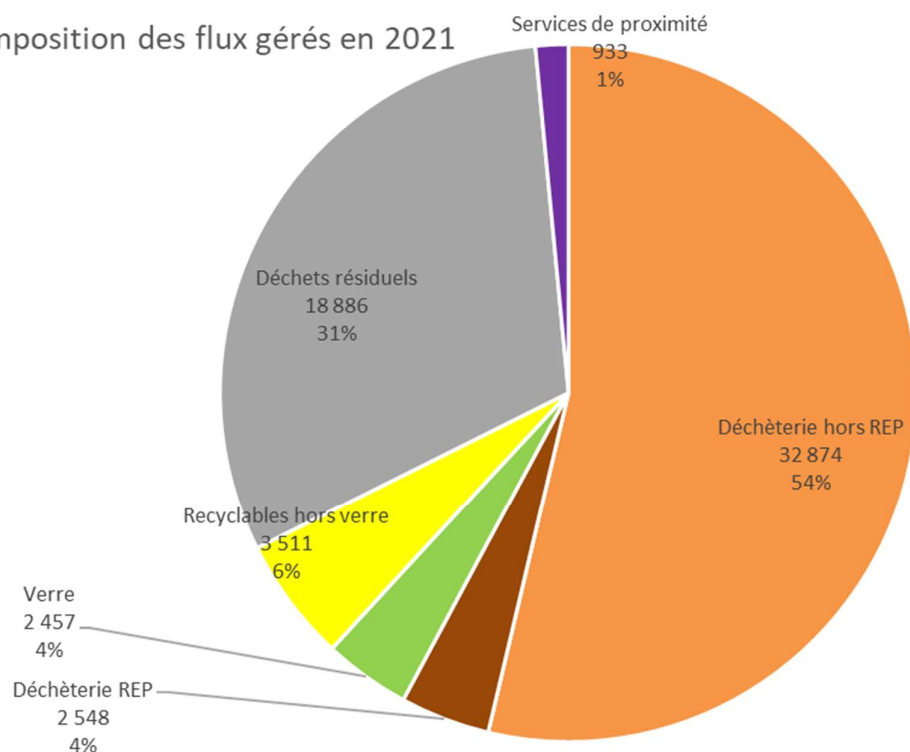


Le territoire a surtout d'importantes actions à mener en matière de prévention, son ratio global étant supérieur de 22 % à la moyenne normande (18% avec la référence 2019 non impactée par la crise sanitaire). La comparaison sur les déchets verts et les déchets occasionnels essentiellement produits en déchèterie est significative. Un contrôle des accès sur les sites et la mise en place d'une facturation des professionnels permettront certainement de maîtriser ces flux.

D'ailleurs, la majorité des déchets gérés par l'agglomération (58%) transite par une déchèterie.

Si on ajoute les déchets issus de la collecte sélective, on peut considérer que le geste de tri concerne 68 % des flux gérés par la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie.

Décomposition des flux gérés en 2021



FOCUS SUR LES FLUX DE DECHETERIES

Plus de **35 400 tonnes** de déchets ont transité dans le réseau des 8 déchèteries gérées par l'agglomération, soit **460 kg/hab./an.**

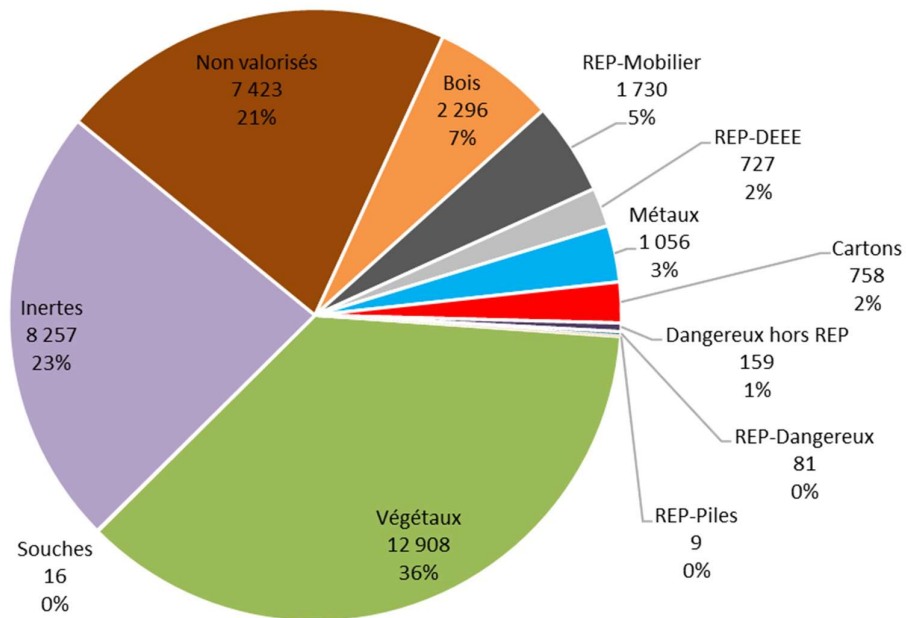
39% de ses apports sont des déchets végétaux (168 kg/hab./an).

Les déchets inertes (gravats) et les déchets non valorisés, qui rejoignent des installations de stockage, représentent respectivement les 2^{ème} et 3^{ème} flux.

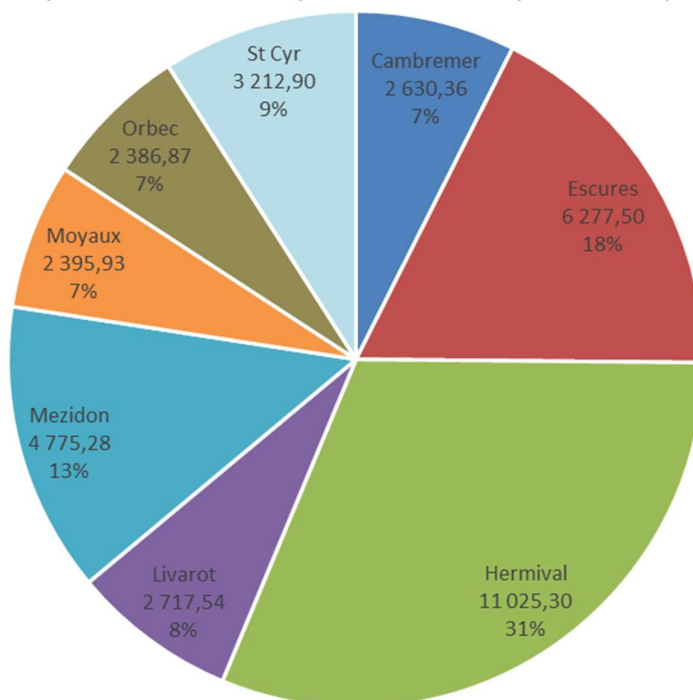
Il est à noter que la nouvelle filière des souches (végétaux de diamètre supérieur à 30 cm) a été mise en place en novembre 2021 (16 tonnes traitées). Auparavant, les souches étaient placées avec les déchets non valorisés enfouis. A présent, elles sont compostées.



Décomposition des flux apportés en déchèterie en 2021



Répartition des flux par déchèterie (en tonnes)

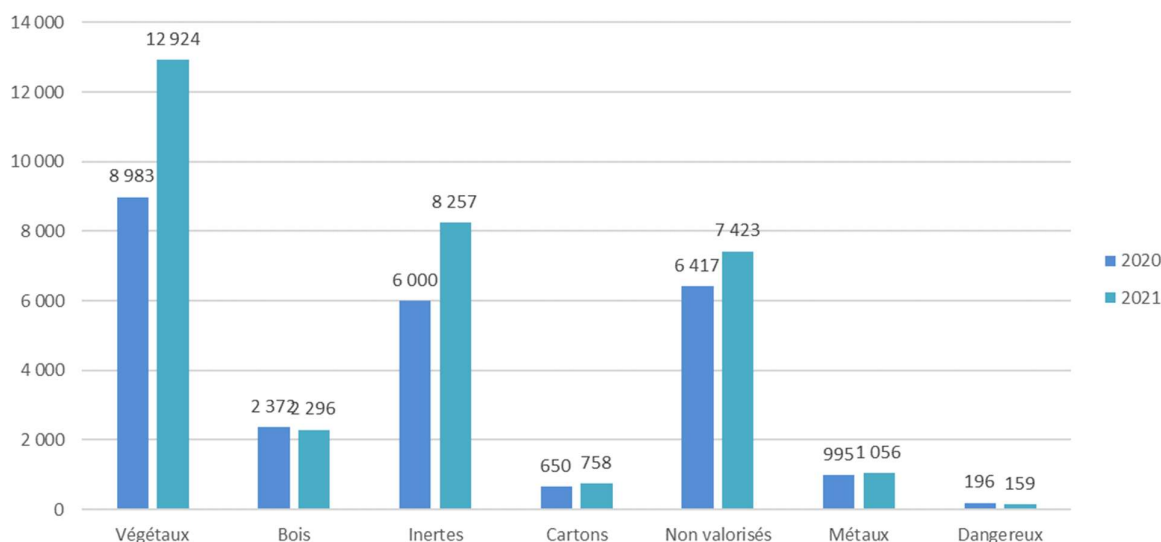


La déchèterie située à Hermival-les-Vaux capte près d'un tiers des flux. Les 3 sites les plus fréquentés (Hermival, Escures et Mézidon) cumulent 62 % des dépôts avec un flux annuel de 4 700 à 11 000 tonnes tandis que les 5 autres sites gèrent entre 2 300 et 3 200 tonnes de déchets par an.

Les flux (hors REP) captés en 2021 dans les déchèteries sont en progression de 28 % (environ 7 300 tonnes) par rapport à 2020, année marquée par la fermeture des sites pendant la période du confinement.

On constate d'ailleurs que l'évolution porte essentiellement sur les végétaux dont les apports ont bondi de 44 % avec 3 900 tonnes de résidus verts captés en plus en 2021.

Evolution des flux hors REP en déchèterie (en tonnes par an)



Les déchets inertes (gravats) ont également progressé entre 2020 et 2021 de 28 % avec + 2 250 tonnes.

Ces constats laissent à penser que le confinement vécu pendant la crise sanitaire a eu un impact notable :

- En permettant le déploiement de pratiques alternatives pour les déchets végétaux, les habitants étant contraints de les gérer à domicile. Des actions de sensibilisation et des mesures d'accompagnement permettraient sans doute d'inscrire durablement ces pratiques sur le territoire.
- Cette période a vu l'activité économique réduire fortement et parallèlement les apports en déchèterie. On peut donc supposer que de nombreux professionnels s'appuient sur les déchèteries pour évacuer leurs déchets d'activité et en particulier les végétaux et les inertes. Des mesures de contrôle des accès devraient permettre de mieux identifier ces dépôts et de mettre en place, le cas échéant, une politique de compensation et/ou de limitation.

Pour illustrer, sur la période de mars à mai, les déchèteries ont réceptionné 1 170 tonnes de végétaux de plus en 2021 par rapport à 2020.

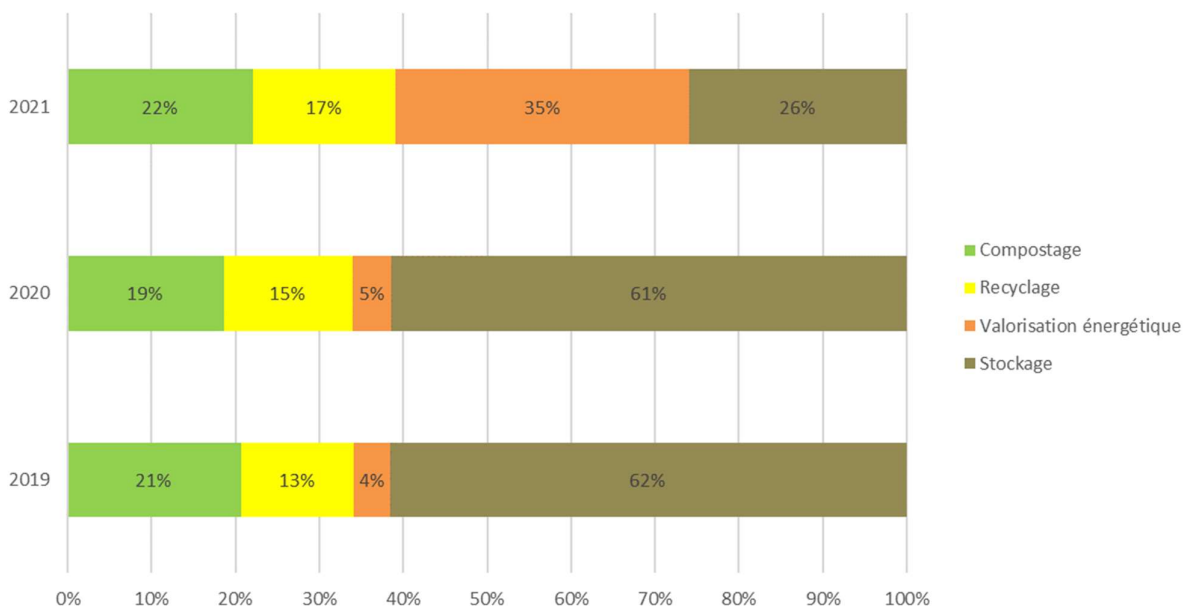
En tonnes	2020	2021	Ecart
Végétaux captés entre mars et mai en déchèterie	1 578	2 747	1 169

PERFORMANCES DE VALORISATION

Avec l'adhésion au SYVEDAC, le **taux de valorisation global de l'Agglomération atteint 74 %** puisque 45 376 tonnes rejoignent des filières de valorisation (compostage, recyclage ou valorisation énergétique).

Environ 15 700 tonnes sont néanmoins encore enfouies dans des installations dédiées (déchets inertes, déchets d'amiante lié, déchets non valorisés des déchèteries).

Répartition des filières de traitement (tous flux)



Néanmoins, la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte fixe un objectif de valorisation matière à 65 % pour 2025 et le résultat de la CALN n'est que de 39 % en 2021 car cet objectif ne concerne que les filières de compostage et de recyclage. L'atteinte de cet objectif va donc nécessiter d'importants efforts de réduction du flux global et de tri des déchets finalement produits.

Pour respecter cette obligation réglementaire il conviendra de détourner encore plus de 15 000 tonnes des filières d'élimination (stockage ou incinération).

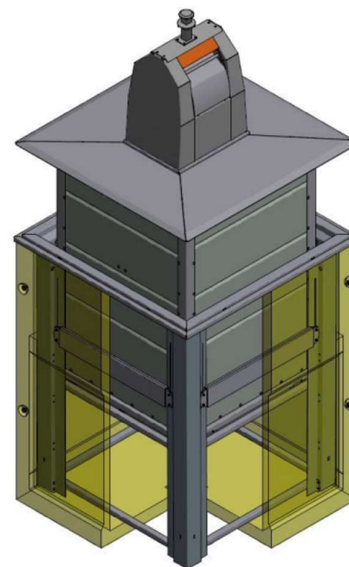
BILAN FINANCIER

Les données financières ci-dessous sont issues du compte administratif 2021.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

En 2021, les dépenses d'investissement se sont élevées à plus de 181k€. Elles comprenaient principalement :

- Etude de faisabilité du quai de transfert de Lisieux
- Acquisition de 2 véhicules d'occasion (camion service proximité, benne à ordures ménagères)
- Pose de 3 colonnes OMR enterrées à Orbec
- Les remboursements d'emprunts pour 17K €.
- Des dépenses d'équipement diverses pour près de 32K € avec notamment l'achat d'un poste à souder, d'un pont hydraulique de 2 colonnes, une plateforme 7 marches de sécurité, un pont élévateur de 4 colonnes et son alimentation électrique, un karcher autonome, un démonte-pneu pour la base logistique de St pierre en Auge, 8 panneaux d'informations dédiées aux 8 déchèteries
- Les reprises de subventions à hauteur de 16K €.



BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement

L'ensemble des recettes de fonctionnement s'élève à **9 230k €**. La principale ressource financière du budget déchets est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui représente 87% des recettes de fonctionnement et couvre 87% des dépenses de fonctionnement.

A noter que l'adhésion au SYVEDAC au 01/01/21 entraîne la perte des recettes d'exploitation liées aux soutiens financiers et ventes des recyclables au profit de celui-ci. Seul a été conservé le reliquat de perception de recettes des exercices antérieurs.

Le budget annexe déchets est également alimenté par :

- Les **produits des ventes de matériaux** et les **soutiens financiers** des éco-organismes (chapitre 70) liés au tri en déchèterie.
- Les **compensations financières versées par des collectivités voisines** pour les services assurés par l'agglomération au chapitre 74 : Cdc du Pays de Falaise, Normandie Cabourg Pays d'Auge et Cdc

Terre d'Auge. L'année 2021 est marquée par la perception d'une régularisation des années 2018 à 2020 en plus de la recette annuelle de 2021 pour cette dernière.

Décomposition des recettes de fonctionnement 2021

POSTE	MONTANT	PART
Atténuations de charge (chapitre 13)	2 918€	0,03%
Produits services, domaine et ventes diverses (chapitre 70)	713 311	7,73%
Impôts et taxes (chapitre 73)	8 027 842€	86,97%
Dotations et participations (chapitre 74)	399 745€	4,33%
Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	6 600€	0,07%
Produits exceptionnels (chapitre 77)	63 910€	0,69%
Opérations d'ordre (chapitre 42)	15 936 €	0,17%
TOTAL	9 230 264€	100,00%

Les dépenses de fonctionnement

En 2021, le montant total des dépenses de fonctionnement du budget annexe « déchets » de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie s'élève à **9,195 M€**.

Décomposition des dépenses de fonctionnement 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT	PART
Charges à caractère général	6 027 581€	65.55%
Charges de personnel	1 107 893€	12.05%
Autres charges de gestion courante	1 834 063€	19.94%
Virement à la section investissement	0€	0.00%
Charges exceptionnelles	12 335€	0.13%
Charges financières	0€	0.00%
TOTAL	9 195 967€	100%

Les charges à caractère général représentent 65% de ces dépenses. Elles comprennent en particulier les contrats de prestation de service à hauteur de 65%, soit 5 939K€ (y compris les prestations mandatées sur l'exercice 2022 et ayant fait l'objet d'un rattachement sur l'exercice 2021) contre 6 571K€ en 2020.

Avec l'adhésion au SYVEDAC en janvier 2021, la structure des dépenses de fonctionnement du budget annexe déchets de l'Agglomération Lisieux Normandie a fortement évolué avec le basculement de charges des articles relatifs aux prestations de service à l'article 65 relatif à la contribution au syndicat.

La dissolution du SMEOM de la région d'Argences permet en outre de s'affranchir des autres charges de gestion courante observées les années précédentes.

ACTIONS DE SENSIBILISATION

La politique d'Education à l'Environnement menée par L'Agglomération Lisieux Normandie s'adresse à l'ensemble des habitants du territoire, scolaires, jeunes, associations, entreprises... Elle accompagne les changements comportementaux nécessaires à la transition écologique, dans un cadre partenarial et concerté.

EDUCATION AU TRI ET A LA REDUCTION DES DECHETS EN MILIEU SCOLAIRE

Pour la troisième année la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie a mis en place son appel à projet « Y'A Pas de Mauvaises

« Près de 1100 enfants sensibilisés à la prévention et au tri des déchets, au compostage en 2021. »

Graines » à destination des établissements scolaires de son territoire. Ce programme vise à accompagner les



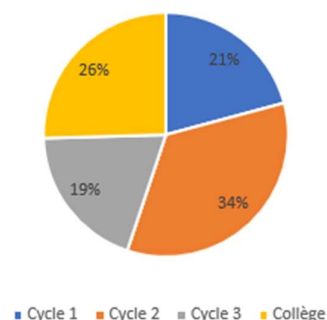
enseignants sur l'ensemble des thématiques environnementales et notamment la sensibilisation à la réduction et au tri des déchets, en lien avec les programmes scolaires. Les séances sont au nombre de 2 à 3 par classe d'une durée de 45 min à 2h30. Elles sont prises en charge financièrement par l'Agglomération Lisieux Normandie. En contrepartie, le service Développement Durable qui pilote ces actions demande aux établissements de réaliser un projet concret (ex : création d'expositions sur les filières des déchets, sculptures d'objets recyclés...).

En 2021, l'action a touché :

- **55 classes** (de la maternelle au collège) qui ont bénéficié d'animations sur la thématique des déchets. Ce qui a représenté 114 demi-journées de présence en classe des animateurs de l'agglomération.
- **1 100 élèves** sensibilisés au tri mais aussi à la prévention, au réemploi et au compostage.

Toutes les interventions alternent des séquences théoriques et des séances pratiques à l'aide de jeux et d'outils pédagogiques.

Répartition des interventions



2 établissements ont également fait l'objet d'un accompagnement plus approfondi **sur le Gaspillage alimentaire par l'association le CREPAN**. Ce projet consiste à réaliser des pesées des déchets produits au restaurant scolaire, faire des enquêtes auprès des différents utilisateurs et par la suite mettre en place des actions permettant de limiter le gaspillage.

Comment baisser la production de déchets à la cantine ?

L'accompagnement qui a été fait à l'école primaire d'Ouilly-le-Vicomte et à la MFR de Saint-Désir, nécessite une adhésion des différents parties prenantes « Mairie, responsable de la restauration, enseignants » pour permettre de faire des changements en concertation.

Les établissements ont bénéficié de 7 interventions du CREPAN qui s'appuie sur le dispositif pédagogique de lutte contre le gaspillage alimentaire réalisé par le GRAINE Normandie « STOP au GASPI ».

Les interventions permettent de faire travailler les élèves, les enseignants, le/la chef/fe de restauration en les faisant prendre conscience du Gaspillage avec des pesées des aliments au réfectoire, des fiches d'enquêtes et différentes activités ludiques... Les groupes doivent ensuite mettre en place des actions de communications permettant à l'ensemble de l'établissement d'être sensibiliser.



Résultats obtenus :

- Ecole d'Ouilly-le-Vicomte : 1^{ère} pesée à 20g/convive et après le projet 10g/convive (*Moyenne nationale 70g/convive en école primaire, 135g/convive au collège e 150 g/convive au Lycée*)
- MFR de St Désir : en attente des résultats

SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

Afin d'accompagner les usagers vers un changement de pratiques, l'Agglomération organise régulièrement des actions de sensibilisation à l'occasion de temps forts (Semaine Européenne du Développement Durable, Semaine Européenne de la Réduction des Déchets...) et développe des animations à destination de publics ciblés, en partenariat avec des acteurs locaux.

Actions de sensibilisation à destination du grand public

Public	Nb PERS	Contenu	Partenaires
Agents CALN	31	Formation des agents d'accueil des MSAP, ateliers zéro déchets agents...	
Grand public - Familles	180	Ateliers Zéro déchets en pieds d'immeubles et quartier prioritaire, animations en Médiathèques...	Partélios, centre socio-CAF, MARPA
Adultes en formation	22	Sensibilisation aux consignes de tri, ramassage de déchets	Mission locale, ACSEA
Formation de public relais	44	Formation au tri et à l'extension des consignes des référentes d'entretien des écoles, animateurs des centres de Loisirs	Communes : Mézidon-Vallée d'Auge
Evènementiels : foires/salons...	335 (3 évènements)	Sensibilisation consigne de tri, compostage lors : - du Printemps de l'Environnement de Lisieux, - de la fête des abeilles et du Zéro déchets à Livarot-Pays d'Auge, - A la fête du village de Coquainvilliers	Communes : Lisieux, Livarot, Coquainvilliers
Jeunes (hors scolaires)	35	- Sensibilisation aux consignes de tri, ateliers zéro déchets, fabrication de composteurs et sensibilisation à l'utilisation	Centre de Loisirs

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) est devenue un évènement récurrent, qui se déroule chaque année à la fin du mois de novembre. Elle a été l'occasion pour l'Agglomération de mettre en place plusieurs actions en 2021 à destination de différentes cibles :

- Ateliers sur le Zéro déchets, la réduction et le tri, le gaspillage alimentaire auprès des agents de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie.
- Ateliers de sensibilisation auprès du grand public à la Médiathèque André Malraux et à la salle des fêtes du Pin à la demande de la commune.
- Des « posts » quotidiens sur les réseaux sociaux avec des messages de prévention, zéro déchet...
- Lancement du défi familles sur le Gaspillage Alimentaire : 10 familles se sont engagées dans la démarche sur une période de 6 mois.

10 familles du territoire engagées contre le Gaspillage Alimentaire

La moyenne nationale du Gaspillage Alimentaire à la maison est de 30 Kg/an/personne. Partant de ce constat, la CALN a proposé à 10 familles de participer à un défi « **Zéro Gaspi Alimentaire** » pendant 6 mois.

Durant cette période, chaque famille a réalisé des pesées quotidiennes des restes liquides et solides de chaque repas pendant 15 jours (à l'aide d'outils : balance, verre gradué, fiches mise à disposition par la CALN...) pour avoir un premier diagnostic. La moyenne des premières pesées pour les familles étaient de 50g/personne/jour soit 17,13kg/personne/an.

Il leur a ensuite été proposé un guide regroupant 70 gestes permettant de réduire le gaspillage, chaque famille était invitée à en choisir quelques-uns pour les mettre en place. Un atelier pour apprendre à mieux conserver a également été proposé.

Après avoir mis en place les gestes, une seconde période de pesée sur le même principe a été faite :

- Les foyers ont réduit leur gaspillage alimentaire de **65,7 %**, passant en moyenne de 17,13 à 5,87 kg par personne et par an.
- Un gain de 11,3 kg/pers/an, représentant 22,5 repas/an. A l'échelle d'une année, les 8 foyers (+ 2 abandons) participants éviteraient la perte de 629 Kg.



INTERVENTIONS CIBLEES

Enfin, le service Prévention et gestion des déchets intervient auprès des usagers et des élus du territoire pour rappeler les consignes de tri et de présentation des déchets. Ces interventions sont déclenchées lors de la mise en place de bacs dans les secteurs concernés ou lorsque des problèmes sont rencontrés au cours des collectes (mauvaise présentation de déchets, bacs jamais rentrés, plaintes de riverains ou des communes...).

Des Mémo-tri et des consignes de tri sont alors distribués en porte-à-porte. Idéalement, les agents vont directement à la rencontre des administrés, particuliers ou professionnels.

Pour les professionnels, l'Agglomération propose également la réalisation d'un diagnostic sur site, pour identifier les problèmes, améliorer l'organisation du tri avec les salariés et adapter le parc de bacs aux réels besoins. Cet accompagnement est en augmentation constante depuis la reprise de l'activité après les interruptions liées à la crise sanitaire en 2020.

Bilan des interventions ciblées

Public	Nb interventions	Contenu	Secteur
Entreprises	27	Accompagnement pour la mise en place du tri	Lisieux
Usagers de la collecte	150	Rappel des consignes de tri et des bonnes pratiques au porte-à-porte	Lisieux
Usagers de sites de compostage partagé	1 site (7 personnes)	Formation sur l'utilisation des composteurs collectif avec les Maîtres composteurs du SYVEDAC	Lisieux et association les jardins de Pierre

A l'initiative de la Ville de Lisieux, un jardin participatif a été mis en place sur le secteur d'Hauteville. 15 familles ainsi que plusieurs associations vont ainsi pouvoir exploiter une surface pour produire des légumes, fruits... Sur le site 3 composteurs collectifs ont été mis en place pour permettre aux familles de valoriser les biodéchets pour en faire un compost utilisable sur leurs parcelles. L'installation a fait l'objet d'une formation des référents et agents de la ville de Lisieux par les Maîtres composteurs du SYVEDAC.



OUTILS DE COMMUNICATION



2021 a été marquée par l’uniformisation des consignes de tri sur l’ensemble du territoire communautaire avec l’application de l’extension des consignes à tous les emballages plastique.

Ainsi, l’Agglomération a distribué 36 000 memo-tri dans les boites aux lettres des foyers de l’Agglomération par le biais des élus et agents communaux. Un stock complémentaire de Mémo-tri sert également lors des différents salons, foires et lors des rencontres avec les usagers en porte-à-porte.

D’autres documents ont également été produits par le service communication au cours de l’année, comme un livret d’informations des changements de jours de collectes sur les secteurs de Lisieux, Livarot-Pays-d’Auge, Saint-Pierre-en-Auge et Val-de-Vie.

3 000 « STOP PUB » ont été distribués aux mairies et sont mis à la disposition des usagers dans les locaux de la Communauté d’Agglomération (MSAP, accueil...). Un petit stock est conservé pour distribution sur les stands de sensibilisation du grand public



Communauté d’Agglomération Lisieux Normandie
19 novembre 2021

| INSTANTS DURABLES |

SEMAINE EUROPEENNE DE LA REDUCTION DES DECHETS : C’est le moment de passer à l’action !

À l’occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, du 20 au 28 novembre, nous vous proposons de faire le point sur le poids et le contenu de vos poubelles.

Près de 319 kg de déchets ménagers sont produits par an et par hab... Voir plus



Régulièrement au cours de l’année l’Agglomération communique via les réseaux sociaux, afin d’informer les usagers d’un changement de jour de collecte, de donner des trucs et astuces sur le zéro déchet...

Le réseau comprend plus de 5 000 abonnés. En 2021, le service gestion et prévention des déchets a posté **54 publications**.

LISTE DES ABREVIATIONS

- CALN : Communauté d'agglomération Lisieux Normandie
- CS : Collecte Sélective
- DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (notamment les piquants, coupants, tranchants)
- DDS : Déchets Dangereux Spécifiques ou déchets chimiques
- DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement
- DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques (petit et gros électroménager, appareils numériques, informatiques, appareils électriques...)
- EDD : Education au Développement Durable
- EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- ISDUND : Installation de Stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux
- LTECV : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte
- OMR : littéralement « ordures ménagères résiduelles », vocabulaire ayant évolué vers « déchets résiduels »
- PMR : Personne à Mobilité Réduite
- REP : Responsabilité Elargie des Producteurs
- RS : recyclables secs (emballages en verre, plastique, métal ou carton et papiers)
- TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

ANNEXE 1 – LES GRANDS PRINCIPES ORGANISATIONNELS

Code	Recyclables secs hors verre			Déchets résiduels		Collectes spécifiques
	Consigne	Mode	Fréq.	Mode	Fréq.	Flux concernés
1	2 flux ECT	Porte-à-porte sac	C1	Porte-à-porte bac	C1	-
2	2 flux ECT	Porte-à-porte sac	C1	Porte-à-porte bac	C2	Encombrants
3	2 flux ECT	Porte-à-porte sac	C1	Porte-à-porte bac	C3	Encombrants / Cartons pro
4	1 flux hors ECT	Porte-à-porte sac	C0,5	Porte-à-porte	C1	Encombrants
5	1 flux hors ECT	Porte-à-porte sac	C0,5	Porte-à-porte	C2	Encombrants
6	1 flux hors ECT	Porte-à-porte sac	C0,5	Porte-à-porte	C1	Encombrants / Bennes végétaux
7	1 flux hors ECT	Apport volontaire	-	Porte-à-porte bac	C1	-
8	1 flux hors ECT	Porte-à-porte bac	C1	Porte-à-porte bac	C1	-
9	1 flux hors ECT	Porte-à-porte bac	C1	Porte-à-porte bac	C2	Végétaux / Cartons pro
10	1 flux ECT	Apport volontaire	-	Apport volontaire	-	-
11	1 flux ECT	Apport volontaire	-	Porte-à-porte sac	C1	-
12	1 flux ECT	Apport volontaire	-	Porte-à-porte sac	C2	-
13	2 flux ECT	Porte-à-porte bac	C0,5	Porte-à-porte bac	C1	Bennes végétaux

C1 : 1 collecte par semaine / C2 : 2 collectes par semaine / C3 : 3 collectes par semaine / C0,5 : 1 collecte toutes les 2 semaines / ECT : Extension de consigne de tri

ANNEXE 2 – LES MARCHES PUBLICS EN VIGUEUR POUR LES DECHETERIES

Les marchés publics en vigueur à Escures-sur-Favières

NATURE DE LA PRESTATION	PRESTATAIRE	DEBUT DU MARCHÉ	FIN DU MARCHÉ
Transport et traitement des déchets végétaux, des déchets de bois, des déchets inertes, des cartons et des déchets non valorisés en déchèterie	VEOLIA / SEP VALORISATION	01/10/2017	31/10/2021
Transport et traitement des déchets végétaux, des souches et des déchets de bois en déchèterie	SEP VALORISATION	01/11/2021	31/10/2024
Transport et traitement des déchets inertes, des cartons et des déchets non valorisés en déchèterie	SEP VALORISATION	01/11/2021	31/10/2024
Transport et valorisation des métaux	PASSENAUD	01/10/2017	30/06/2021
Transport et valorisation des métaux	PASSENAUD / DERICHEBOURG	01/07/2021	30/06/2024
Collecte et traitement des déchets dangereux	TRIADIS	01/08/2019 01/07/2021	30/06/2021 30/06/2024

Les marchés publics en vigueur à Mézidon-Canon

NATURE DE LA PRESTATION	PRESTATAIRE	DEBUT DU MARCHÉ	FIN DU MARCHÉ
Transport et traitement des végétaux, des déchets inertes et des déchets de bois	SEP VALORISATION	01/01/2016	31/10/2021
Transport des déchets non valorisés			
Traitement des déchets non valorisés	VEOLIA	01/01/2016	31/10/2021
Transport et traitement des déchets végétaux, des souches et des déchets de bois en déchèterie	SEP VALORISATION	01/11/2021	31/10/2024
Transport et traitement des déchets inertes, des cartons et des déchets non valorisés en déchèterie	SEP VALORISATION	01/11/2021	31/10/2024
Transport et valorisation des métaux et des cartons	GDE	01/01/2016	30/06/2021 (Métaux) 31/10/2021 (cartons)
Transport et valorisation des métaux	PASSENAUD / DERICHEBOURG	01/07/2021	30/06/2024
Transport et traitement des déchets diffus spécifiques	TRIADIS	01/01/2016 01/07/2021	30/06/2021 30/06/2024

Les marchés publics en vigueur à Hermival-les-Vaux, Cambremer, Moyaux et Saint-Cyr-du-Ronceray.

NATURE DE LA PRESTATION	PRESTATAIRE	DEBUT DU MARCHÉ	FIN DU MARCHÉ
Exploitation haut-de-quai des déchèteries	VEOLIA	01/04/2015 01/11/2021	31/10/2021 31/12/2022
Transport des déchets des déchèteries et traitement des déchets inertes	VEOLIA	01/04/2015	31/10/2021
Transport et traitement des déchets inertes en déchèterie	VEOLIA	01/11/2021	31/10/2024
Traitement des déchets de bois	VEOLIA	01/04/2015	31/10/2021
Transport et traitement des cartons et des déchets non valorisés en déchèterie	VEOLIA	01/11/2021	31/10/2024
Transport et valorisation des métaux	SUEZ NORMANDIE	01/04/2015	30/06/2021
Transport et valorisation des métaux	PASSENAUD	01/07/2021	30/06/2024
Transport et traitement des déchets d'amiante lié	VEOLIA	01/04/2015 01/11/2021	31/10/2021 31/10/2024
Valorisation des déchets végétaux	ATOUT COMPOST	01/04/2015	31/10/2021
Transport et traitement des déchets végétaux, des souches et des déchets de bois en déchèterie	VEOLIA / ATOUT COMPOST	01/11/2021	31/10/2024
Transport et traitement des déchets diffus spécifiques	TRIADIS	01/04/2015 01/07/2021	30/06/2021 30/06/2024

Les marchés publics en vigueur à Livarot et Orbec

NATURE DE LA PRESTATION	PRESTATAIRE	DEBUT DU MARCHÉ	FIN DU MARCHÉ
Transport et traitement des déchets non valorisés en déchèterie	SEP VALORISATION	01/10/2019	30/09/2022
Transport et traitement des déchets végétaux en déchèterie	JMR TRANSPORT / ATOUT COMPOST	01/10/2019	30/09/2022
Transport et traitement des déchets inertes en déchèterie	GDE	01/10/2016	31/10/2021
Transport et traitement des déchets inertes en déchèterie	VEOLIA	01/11/2021	31/10/2024
Transport et traitement des déchets de bois	JMR TRANSPORT / ATOUT COMPOST	01/10/2019	30/09/2022
Transport et valorisation des métaux	PASSENAUD	01/07/2021	30/06/2024
Transport et traitement des déchets végétaux, des souches et des déchets de bois en déchèterie	VEOLIA / ATOUT COMPOST	01/11/2021	31/10/2024
Transport et traitement des cartons et des déchets non valorisés en déchèterie	VEOLIA	01/11/2021	31/10/2024
Transport et traitement des déchets diffus spécifiques	TRIADIS	01/10/2016 01/07/2021	30/06/2021 30/06/2024

ANNEXE 3 – LES MARCHES PUBLICS EN VIGUEUR POUR LA GESTION DES RECYCLABLES

SERVICE	PRESTATAIRE	DEBUT DU MARCHE	FIN DU MARCHE
Secteur ex-SIDMA Collecte du verre	MINERIS	01/04/2015	30/11/2021
Secteur ex-CCVA Collecte du verre	SPHERE	01/01/2016	30/11/2021
Secteur ex-CC3R Collecte du verre	SPHERE	01/10/2017	30/11/2021
Secteur SMEOM Collecte du verre	SPHERE	01/01/2021	30/11/2021
Secteur ex-SIDMA Collecte et tri des papiers	BAC ENVIRONNEMENT	19/02/2015	18/02/2022
Secteur ex-SIDMA Collecte porte-à-porte des emballages	VEOLIA	01/03/2015	30/11/2021
Secteur ex-SIDMA Tri des emballages	IPODEC	01/03/2015	31/03/2022
Secteur ex-CCVA Collecte porte-à-porte des recyclables	VEOLIA	01/01/2016	30/11/2021
Secteur ex-CCVA Tri des recyclables	VEOLIA	01/01/2016	31/12/2020
Secteur ex-CC3R Collecte porte-à-porte des recyclables	Régie	-	-
Secteur ex-CC3R Collecte apport volontaire et tri des recyclables	SPHERE	01/10/2017	30/11/2021
Secteur SMEOM Collecte porte-à-porte des recyclables	VEOLIA	01/01/2021	30/11/2021
Collecte en apport volontaire des recyclables secs et du verre	MINERIS	01/12/2021	30/11/2024
Collecte en porte à porte des recyclables secs	VEOLIA	01/12/2021	30/11/2024

ANNEXE 4 – LES MARCHES PUBLICS EN VIGUEUR POUR LA GESTION DES DECHETS RESIDUELS

SERVICE	PRESTATAIRE	DEBUT DU MARCHÉ	FIN DU MARCHÉ
Secteur ex-SIDMA Collecte porte-à-porte	VEOLIA	01/03/2015	30/11/2021
Secteur ex-SIDMA Transfert et transport	VEOLIA	01/03/2015	31/03/2021
Secteur ex-SIDMA Maintenance des bacs	ESE	01/01/2016	31/03/2021
Secteur ex-CCVA Collecte porte-à-porte	VEOLIA	01/01/2016	30/11/2021
Secteur ex-CC3R Collecte porte-à-porte	Régie	-	-
Secteur ex-CC3R Maintenance des bacs	Régie	-	-
Secteur ex-CCPO Collecte apport volontaire	SPHERE	01/01/2018	30/11/2021
Collecte en porte à porte et en apport volontaire des OMR, collecte en porte à porte des recyclables secs	VEOLIA	01/12/2021	30/11/2024



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX NORMANDIE

Service Environnement

T. 02 50 68 90 27

environnement@agglo-lisieux.fr

www.lisieux-normandie.fr